



APRR

Section Syndicale « Autoroutes Paris Rhin Rhône »

36, rue du Docteur Schmitt - 21850 ST APOLLINAIRE - Tel : 06 07 89 94 76

Dijon, le 1^{er} février 2023

Thierry Decorsier
Délégué Syndical Central
APRR

Monsieur Guillaume HERENT
Directeur général

Objet : Préavis de grève adressé par mail

Monsieur le Directeur général,

Nous relayons la troisième mobilisation nationale sur les retraites, prévue le mardi 7 courant. Nous mettons en avant le fait que ce préavis ne vise pas l'entreprise en elle-même, mais très clairement l'intérêt général, ce qui doit orienter l'implication des salariés dans ce mouvement national dont nous ne maîtrisons pas l'issue.

Sur les articles L2511-1, L2512-1 et suivants du Code du travail, nous formulons un préavis de grève pour le 7 février de 00h00 à 24h00 en appelant chacun à prendre ses responsabilités et à agir en harmonie avec les critiques formulées à l'encontre du projet de loi.

Le pourcentage de grévistes reste un indicateur fort dont les salariés d'APRR doivent prendre conscience afin d'**amplifier le poids collectif au service des intérêts individuels**. Chacun décidera de son action. **55 minutes de grève à déclarer en début de poste restent le minima** pour exprimer un mécontentement, sans pénaliser ses collègues ni le fonctionnement nominal de l'entreprise.

Outre les revendications nationales et les nôtres des 19 et 31 janvier, s'ajoutent :

- . Les **notes de précision sur le passage en grève pour faire grève** moins d'une heure, y compris en cours de poste, n'arrivent toujours pas à l'ensemble de l'encadrement et, encore moins, à l'ensemble des salariés. Nous demandons expressément la **diffusion** qui, au-delà d'assurer le juste droit de grève, permet au collègues de l'encadrement de ne pas être taxés de dévoyer le droit de grève,
- . Le tassement de la rémunération de l'ancienneté n'est pas incitatif à la motivation des seniors pour s'investir et rester dans l'entreprise. Nous demandons à **valoriser financièrement leur expérience** (GVT au minimum dans la « moyenne » en haussant le pourcentage de cette dernière),
- . La CFE-CGC APRR a parlé pour la 1^{ère} fois de la charge mentale voici 2 ans. Ce thème a été classé sans suite, mais l'usure naturelle est fonction des métiers (physique pour certains, intellectuelle pour d'autres). Cette pénibilité s'amplifie pour les seniors qui verraient leur départ différé de 2 ans. Nous demandons **l'intégration de la charge mentale dans toutes les négociations en lien avec la pénibilité et/ou les carrières seniors**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Délégué Syndical Central



Thierry Decorsier

Copies : P. BILLARD, G. BAILLEMONT, E. PAYAN, D.S.E./R.S. CFE-CGC APRR et AREA

SECTION PROFESSIONNELLE APRR

15, rue de Londres
75009 Paris
Tél : 01 55 31 76 76 - Fax : 01 55 31 76 33
E-mail : contact@cgcbtp.com